

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.09.495

Opérations "Pass
Etudiants" et "mois
d'accueil des
étudiants" -
attribution d'une
subvention au Centre
Information Jeunesse
(CIJ)

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.495**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

**OPERATIONS "PASS ETUDIANTS" ET "MOIS D'ACCUEIL DES ETUDIANTS" -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE INFORMATION JEUNESSE (CIJ)**

GrandAngoulême mène une dynamique d'actions en faveur de la « vie étudiante » afin de favoriser la vie quotidienne et l'insertion des 5 000 étudiants du territoire sur l'ensemble des composantes : animation et information, pratiques culturelles et sportives, santé, déplacement, hébergement, restauration, mobilité / coopération internationale ...

La convention-cadre 2017 entre GrandAngoulême et le Centre d'Information Jeunesse (CIJ) - opérateur privilégié des actions voulues par GrandAngoulême pour le public étudiant – comporte la mise en place spécifique d'un « Pôle Ressources de la vie étudiante » afin de préfigurer une future « Maison des Etudiants ». Des actions opérationnelles ont été ciblées telles que la mise en place d'un guichet étudiants, l'administration de la page Facebook « Etudiants GrandAngoulême », l'animation de la Student Team (collectif d'acteurs de la vie étudiante locale), ...

En complémentarité de ces actions et au regard des premières initiatives lancées en 2016, GrandAngoulême souhaite poursuivre le développement d'action en faveur de la vie et des conditions d'accueil des étudiants. Ainsi, il est proposé de rééditer la carte « Pass'Etudiants GrandAngoulême » donnant droit à tous les étudiants post-bac à des avantages au sein des équipements communautaires (tarifs réduits, facilités d'accès, etc...). L'animation du Pass (création et impression de 6 000 cartes, sensibilisation et diffusion auprès des établissements scolaires) sera confiée au CIJ.

Par ailleurs, afin d'offrir un temps spécifique d'intégration et de découverte du territoire à l'ensemble des étudiants, « L'Angou'Mois Etudiants » est programmé du 5 au 28 octobre en partenariat avec la ville d'Angoulême et les acteurs de l'enseignement supérieur (lycées, Magelis, CROUS, Conseil Départemental, Bureau des élèves (BDE), etc...). De nombreuses animations sont programmées tout au long de ces 3 semaines ; les différents équipements communautaires se sont inscrits dans cette démarche : visite et animations (tournoi de jeu vidéo, atelier maquillage...) à l'Alpha, soirées festives à Nautilus et à La Nef, etc...La coordination de « L'AngouMois Etudiants » est assurée par le CIJ.

Dans ce cadre et afin de faciliter les déplacements des étudiants lors des soirées festives à Nautilus et à La NEF, GrandAngoulême mettra à disposition des navettes STGA gratuites.

Afin de mener à bien ces projets,

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 20 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention spécifique de 5 000 € au Centre Information Jeunesse (CIJ) pour la mise en œuvre et la coordination des actions « Pass Etudiants » et « AngouMois Etudiants »,

D'APPROUVER la convention de financement avec le Centre Information Jeunesse (CIJ).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à la signer.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – fonction 90 23 – service 71.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 11 octobre 2017



Opérations

« Pass Etudiants » et Temps d'accueil « L'Angou'Mois Etudiants »

menées par le Centre Information Jeunesse

AVENANT n°1

Année 2017

ENTRE les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, autorisé par la délibération n°495 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017.

et

L'association « le Centre Information Jeunesse (CIJ) » domicilié, 4, rue de la place du Champ de Mars 16000 ANGOULEME.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, de sa politique de cohésion sociale et de développement de l'enseignement supérieur, GrandAngoulême apporte - au travers de la convention cadre 2017 - son soutien au CIJ pour la mise en œuvre des projets « Espace ressources-information pour les jeunes » et « Pôle ressources vie étudiante ».

Le présent avenant porte sur le soutien aux projets complémentaires :

- « **Pass Etudiant GrandAngoulême** »
- **Temps d'accueil « L'Angou'Mois Etudiants » : soirée « patinoire » à Nautilus**

« Pass Etudiants GrandAngoulême »

Ce projet, souhaité par GrandAngoulême, consiste renouveler à la rentrée scolaire de septembre 2017, l'édition de la carte « Pass'Etudiants GrandAngoulême » donnant droit à tous les étudiants post-bac sur le Grand Angoulême à des avantages au sein des équipements communautaires (tarifs réduits, facilités d'accès, etc...).

Le CIJ sera chargé des missions suivantes : création et impression de 6 000 cartes, sensibilisation et diffusion auprès des établissements scolaires, distribution de flyers et d'affiches, communication sur réseaux sociaux, élargissement de l'offre (initier des partenariats auprès des autres acteurs de la vie culturelle et sportive)...

Temps d'accueil « L'Angou'Mois Etudiants » : co-organisation d'une soirée « patinoire » à Nautilus

Afin d'offrir un temps spécifique d'intégration et de découverte du territoire à l'ensemble des étudiants, « L'Angou'Mois Etudiants » est programmé du 5 au 28 octobre. A l'occasion de ces 3 semaines d'accueil, GrandAngoulême souhaite confier au CIJ, en partenariat avec Nautilus, la co-organisation d'une soirée « patinoire » qui serait gratuite (entrée et location de matériel) pour tous les étudiants.

Ces 2 projets s'inscrivent dans la politique de GrandAngoulême en faveur de la dynamisation de la vie des étudiants sur son territoire.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIERE DE GRANDANGOULEME

La participation forfaitaire totale allouée à l'association pour la mise en œuvre des projets suscités est fixée à **5 000€ / cinq mille euros**.

Cette somme est ferme et non actualisable. GrandAngoulême, par ce financement, est déchargé de toute autre dépense, l'association faisant son affaire du paiement des prestations qui lui sont fournies.

GrandAngoulême se libèrera de la somme due à l'association en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de l'association :

Domiciliation : Crédit agricole Charente Périgord / Angoulême Champ de Mars

Références bancaires du titulaire : 12406 / 00124 / 70003008639 / 68

GrandAngoulême pourra procéder ou faire procéder aux contrôles qu'il jugera utiles relativement aux actions concernées et aux sommes attribuées.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens : techniques, humains, organisationnels... nécessaires à la réalisation des projets sus cités.
- à fournir tous documents et un bilan financier faisant connaître les résultats des projets menés au plus tard 6 mois après la fin de leur réalisation.
- à valoriser le soutien de GrandAngoulême sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle, notamment en apposant de façon lisible le logo de l'institution.

Tout document (rapport d'activités, comptes annuels, etc.) transmis au GrandAngoulême devra être revêtu du paraphe du représentant légal de l'association.

ARTICLE 4 : DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant est établi pour l'année 2017.

Fait à Angoulême, le
en deux exemplaires originaux

Pour Le Président de GrandAngoulême,
Le conseiller délégué

Le Président,

Jean-Jacques FOURNIE

Michel CAVAILLE